

Merci de nous rejoindre !

Nous allons bientôt commencer

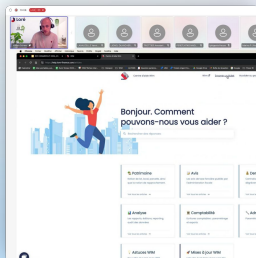
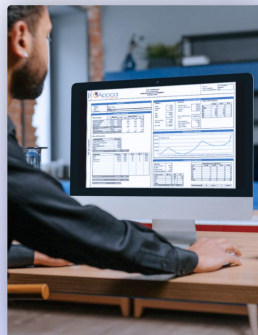


Avant de commencer ...

Enregistré



Le webinaire d'aujourd'hui sera enregistré et partagé par email avec vous.



Interactif



Un chat est à disposition pour poser vos questions.

Votre animateur



Jordan SCHEER

Responsable CSM

RDV WIMMERS #10

SOMMAIRE.

1/ Récupération des matrices cadastrales

2/ Actualités, mises à jour et correctifs de WIM

3/ Questions/Réponses



1.1 Récupération des matrices

Problème technique

La DGFIP est en incapacité d'extraire les matrices cadastrales en raison d'erreurs techniques liées à des montées de version obligatoires.

Depuis septembre, plusieurs tentatives de correction ont été effectuées, mais sans succès.

Pour rappel, les matrices cadastrales étaient disponibles dès le mois de Septembre l'année dernière

La situation va être débloquée, mais la DGFIP n'est pas en mesure de s'engager pour une livraison immédiate.

Solution de contournement

Depuis septembre Loré travaille avec les service de Bercy pour débloquer la situation.

Une solution de contournement est en cours de déploiement mais elle impose une revue du processus car elle sera centralisé par Lore et ne sera pas déployée en région.

Les premiers tests sont en cours actuellement.

Les sollicitations en région doivent être suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Délivrance des données

Pour les organismes souhaitant comptabiliser en novembre, Loré va centraliser les demandes de matrices cadastrales bâties auprès de Bercy et importer les données dans WIM*.

Les organismes souhaitant patienter recevront leurs données selon le canal habituel dès que les régions y auront accès (Suivre les communications de WIM)

Les données du Non bâti seront à récupérer selon le protocole normal auprès des DRFIP dès remise en service du protocole normale.

**Ce service donnera lieu à une compensation financière minimale pour les organismes afin de compenser le temps de traitement des équipes.*

2.1 Actualités campagne

CERFA QPV

Locaux exonérés :

Les locaux exonérés ne doivent finalement pas être déclaré s'ils bénéficient d'une exonération en 2025

Ils devront être déclarés au fil de l'eau.

Nouvel article avec F.A.Q

Évolutions en cours

Cerfas : Intégration des dates de signature des contrats de ville + Ajout code quartier dans le nom du PDF (Livraison ~18 Novembre)

La partie 4 du document ne sera pas complétée

Edition rapport d'analyse: Ajout du champ Type de financement

2.2 Les ateliers de la semaine

Mercredi 06/11

Atelier Comptabilité

Présenté par Iphigénie

Vendredi 08/11

Libre

Présenté par Léa

Questions / Réponses.

